

Question de Mme Fabienne Winckel au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "la prévention dans le secteur des bancs solaires" – 27/6/2017

Fabienne Winckel (PS): Monsieur le président, Mme CassartMailleux a bien planté le décor. Je ne vais donc pas répéter ses propos. Monsieur le ministre, vous m'aviez informée qu'un arrêté royal entrerait en vigueur le 1er mars 2017 et qu'il inviterait les entreprises exploitant des bancs solaires à s'inscrire sous un nouveau code NACE-BEL. Vous aviez également annoncé qu'à cette date, une campagne d'information à destination des consommateurs serait organisée.

Toujours dans cette volonté de prévention, vous m'informiez que les contrôles dans ce secteur se poursuivraient au cours de cette année à un rythme similaire à celui de 2016. Vous avez récemment indiqué dans la presse que vous souhaitiez qu'une mention soit apposée de façon visible à l'entrée des centres de bronzage, afin de rappeler clairement que "les rayons ultraviolets peuvent provoquer le cancer de la peau et gravement endommager les yeux". Monsieur le ministre, quatre mois après l'entrée en vigueur de cet arrêté royal, quel premier bilan pouvez-vous tirer de son application? Les exploitants des bancs solaires ont-ils été réceptifs à ces nouvelles mesures? Alors que nous arrivons à la mi-2017, pouvez-vous nous donner une indication relative aux résultats des contrôles ayant déjà eu lieu? Quelle comparaison établissez-vous avec le premier semestre 2016? Qu'en est-il de la campagne d'information à destination des consommateurs? Pourquoi n'a-t-elle pas pu être organisée dès le 1er mars, comme vous me l'aviez annoncé en réponse à une question posée le 17 janvier dernier? C'est en effet une période propice pour lancer une campagne d'information, puisque c'est à ce moment-là que les consommatrices et consommateurs commencent à s'adonner aux bancs solaires. Enfin, pouvez-vous faire le point sur ce dossier et nous exposer les objectifs que vous espérez atteindre?

Kris Peeters, ministre: Depuis le 1er mars 2017, les centres de bronzage sont tenus de mentionner un code NACE spécifique lors de leur inscription auprès de la BCE. Le 23 juin, 817 entreprises étaient inscrites sous un code NACE spécifique. Ces 817 entreprises sont inscrites sous le code 9604002 et comptent ensemble 903 unités d'établissement exploitant un centre de bronzage: 610 en Flandre, 255 en Wallonie et 38 dans la Région de Bruxelles-Capitale. Entre le 1er juin et le 23 juin, le secteur comptait une centaine d'entreprises supplémentaires. Les données de la BCE ne comprennent pas d'informations sur le type de centre de bronzage.

Il n'y a pas de procédure spécifique pour dépister les entreprises qui ont omis de remplir leurs obligations par rapport au code NACE-BEL spécifique. L'Inspection économique dispose évidemment de plusieurs outils pour ce faire, comme par exemple les signaux via le point de contact, les publicités, les informations sur internet ou l'annuaire des Pages d'Or. L'entreprise restant en défaut commet une infraction pénale et peut donc être poursuivie. Les sanctions pénales vont de 208 à 300 000 euros.

L'Inspection économique continue à surveiller le secteur: cette année, on contrôlera le même nombre de centres de bronzage que l'année dernière.

En ce qui concerne les enquêtes menées en 2017, d'après les chiffres de l'Inspection économique, 158 centres de bronzage ont été contrôlés. C'est évidemment un chiffre provisoire. J'ai demandé à ce que l'administration me fasse un rapport pour le premier semestre 2017. Seul un centre contrôlé sur quatre était en ordre; 238 bancs solaires ont été contrôlés pour ce qui concerne l'intensité du rayonnement. Ce rayonnement était trop élevé pour plus d'un banc sur trois. Là où ces chiffres pourraient nous laisser croire à une certaine amélioration, bien qu'encore beaucoup trop faible, l'évolution quant au rayonnement semble négative. Trop de bancs contrôlés dépassent la norme. Pour ce qui concerne le Conseil supérieur de la Santé, son collège a approuvé l'avis relatif aux bancs solaires en date du 7 juin. Comme vous le savez, l'avis a été publié hier. Pour ce qui concerne la proposition de Test-Achats, il me

semble qu'une telle approche ne donne pas plus de garanties pour que les centres de bronzage soient en règle pendant la période entre deux contrôles, étant donné que ces contrôles deviennent prévisibles. J'ai préparé une série de nouvelles mesures au sujet desquelles j'ai consulté les stakeholders. Un arrêté royal à ce sujet a été notifié à la Commission européenne voici quelques semaines. Le projet a également été soumis au Conseil d'État pour avis. L'objectif que je vise est simple: protéger le consommateur et sa santé par un respect strict des règles. Enfin, un mot sur la campagne d'information à l'égard des consommateurs. Elle a été lancée début avril. Une brochure, questions et réponses, a été rédigée. Sur le site web du SPF Économie, une page spécifique a été créée. Le consommateur y est informé des dangers de l'exposition aux rayonnements ultraviolets. Des campagnes via les médias sociaux ont été menées pendant le mois de mai, afin de sensibiliser les consommateurs. Comme je l'ai dit hier, l'avis du Conseil supérieur de la Santé est lancé avec le message clair d'introduire un refus total. J'ai réagi hier dans un communiqué de presse en soulignant l'importance de l'avis, car la santé est une question prioritaire. Aujourd'hui, j'ai une réunion avec le commissaire européen pour discuter des normes au niveau européen. Nous avons lancé la possibilité d'interdire les bancs solaires en Belgique mais je ne trouve pas cela très sage. Il n'y a pas de problème en France ou en Allemagne. Cette discussion aura lieu ce soir avec le commissaire européen. J'ai aussi invité les représentants du secteur pour une discussion. En effet, quand les règles ne sont pas respectées, il y a un problème! S'il n'est pas possible pour le secteur de respecter le règlement, la prochaine étape est très claire. Quoi qu'il en soit, nous devons réagir sagement. C'est la raison pour laquelle j'ai rédigé un arrêté royal, qui doit être soumis au Conseil d'État et au niveau européen. J'espère que cet arrêté royal sera approuvé début septembre. Comme pour la consommation de cigarettes, le message à faire passer est très clair: l'usage des bancs solaires peut donner le cancer à ses utilisateurs!

Fabienne Winckel (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse vraiment détaillée. Ce sujet est très important. Je retiens de votre réponse que, lors des précédents contrôles, seul un centre sur quatre était en ordre. Ces chiffres sont assez interpellants. On parle de protection des consommateurs mais il s'agit clairement ici d'une question de santé! Nous attendrons les résultats de la réunion que vous aurez ce soir ainsi que le rapport qui devrait sortir en septembre. Il est important de discuter avec le secteur, parce que s'il n'y a qu'un centre sur quatre qui est en règle, c'est qu'il faut les stimuler et les sensibiliser davantage à la problématique. Nous devons d'autant plus le faire que le Conseil supérieur de la Santé a mis en avant le fait que la Belgique semble être un des pays européens où le banc solaire est le plus largement utilisé. Apparemment, en 2015, 14 % de la population belge y aurait eu recours.

Je pense qu'une campagne choc comme celle que vous évoquiez dans votre réponse, à l'instar des actions menées contre la cigarette, pourrait être intéressante et bousculer les mentalités des utilisateurs.